



## Rappel de salaires-suite à une décision de justice

Par **KHEMISSA**, le **07/09/2011** à **16:56**

Bonjour,

lors d'un rappel de salaires suite à une décision de justice pouvez vous me dire si ce rappel peut faire l'objet d'une opposition.(l'arrêt saisie sur salaire a été notifié en septembre 2010 et le rappel de salaire porte sur les années 2007/2008/2009/2010/juillet 2011) jugement du 28/07/2011.

J'ai une opposition chaque mois, sur mon salaire mensuel, mais là la somme est importante et concerne la période avant la saisie salaire statuée

merci pour votre réponse

deplus je suis en arrêt de travail ,il depuis 1 an 1/2 et mes indemnités sécurité sociale ont été basé sur l'ancien salaire - peut-on faire une demande rétroactive auprès de la S.S. par une nouvelle attestation employeur ?

Merci pour votre aide

cordialement

CK